



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt mai à 19 h 09, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation individuelle, faite en exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, le 13 mai 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Monsieur TRAORE Samba, Madame EL MAHMOUDI Nazha, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Madame RODRIGUES Chanaz, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur PARRA Yves, Monsieur LACHHEB Mustapha, Madame PIERRE Oldhynn, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame SU Malyna, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame MOTTE Joëlle à Madame LE GOUALLEC Christelle
Monsieur HENAO SANTA Andres à Monsieur COTTE Laurent
Monsieur DRIF Azzedine à Monsieur SAGKAN Onur
Monsieur CAMARA Smaïla à Monsieur COTE Alexandre
Madame GEORGE Sophie à Madame MORELLI Roseline
Madame BERTE Mariata à Monsieur FERRAND Jacques
Madame ABOMANGOLI Nadège à Monsieur OZGUNER Mehmet
Monsieur SCHENA Nicolas à Monsieur BILLOTTE Christian
Monsieur PATHMARAJAH Abirathan à Madame MANSOURI Myriam

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur ABBAS Adam a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Arrivée de Monsieur ASAADI Othman à 19 h 35.

Arrivée de Monsieur COTTE Laurent à 19 h 35.

Arrivée de Madame BASKARAN Banuja à 19 h 39.

Arrivée de Monsieur HENAO SANTA Andres à 20 h 11.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

PV) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2026

Le conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance citée en objet.

1) Attribution des subventions aux associations locales bondynaises au titre de l'exercice 2026

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A PRIS ACTE des modalités d'instruction des demandes de subventions telles que présentées en annexe, **A DECIDE** d'allouer des subventions pour l'année 2026 aux associations des secteurs solidarité/santé, culture et patrimoine ainsi qu'environnemental, selon le détail suivant :

SECTEUR SOLIDARITE/SANTE

ASSOCIATIONS	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	SUBVENTION PROJET	RéponseAP Contrat de Ville
ABAIDE		1 500,00 €	
AFPS	500,00 €		
AMICALE DES LOCATAIRES CITE DU STADE	1 000,00 €		
APLS LE LIEN SOCIAL	5 000,00 €		
BAN BE NGOH NE NSONGO		1 500,00 €	
BLANQUI SOCIAL CLUB	5 000,00 €		X
BONDY AMBITION		5 000,00 €	X
BONDY EN COMMUN		5 000,00 €	X
CEKF	500,00 €	500,00 €	X
CULTURE DU CŒUR	500,00 €		
DAMES 2 CŒURS	1 000,00 €		
DELATTRACTION		1 000,00 €	
EDUCATION POUR TOUS		3 000,00 €	
EPICERIE BONDY SOLIDARITES	2 500,00 €		
EQUILIB	1 000,00 €		X
ESPOIR BONDY	2 000,00 €	3 000,00 €	
FAMILY ESPOIR	1 000,00 €		
HADIA MARIAMA	1 000,00 €		
INSERTEK		1 000,00 €	
KNF SOLIDARITE	1 000,00 €	1 000,00 €	
LA CROIX ROUGE	3 000,00 €		
LA MARMITE	5 000,00 €	1 000,00 €	X
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	500,00 €		
LE ROCHER OASIS DES CITES	6 000,00 €		X
LE SECOURS CATHOLIQUE DEPARTEMENTAL	2 500,00 €		
LES RESTAURANTS DU CŒUR DU 93	2 000,00 €		
LES SENIORS DE BONDY	1 500,00 €		
OFIIA	500,00 €	500,00 €	X
RAYONS DE SOLEIL	2 500,00 €		X
SECOURS POPULAIRE COMITE DE BONDY	0,00 €	1 500,00 €	X
SECOURS POPULAIRE Français	1 500,00 €		
UFC QUE CHOISIR 93 OUEST	500,00 €		
UNE LUEUR D'ESPOIR	0,00 €	1 500,00 €	
UNLI LE POTAGER	500,00 €		
Sous-TOTAL	48 000,00 €	27 000,00 €	
TOTAL 2026	75 000,00 €		

SECTEUR CULTURE ET PATRIMOINE

ASSOCIATIONS	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	SUBVENTION PROJET	RéponseAP Contrat de Ville
ANIP ORO	1 000,00 €		
APEC	1 000,00 €		
ATLACE	600,00 €		
AYIBO	2 000,00 €		
BONDY SON CHENE ET SES RACINES	5 000,00 €		
CITES MUSICALES DE BONDY	7 500,00 €		X
DOKONON	1 500,00 €		
GWADARO	1 500,00 €		
LA RAVI	500,00 €		X
LES AMIS DE L'AFRIQUE	1 500,00 €		
LES CHEMINS DU CŒUR	5 000,00 €		
LES PETITS ECOLIERS CHANTANTS DE BONDY	3 000,00 €	3 000,00 €	
LIENS ET CULTURES	2 000,00 €		X
MOM'ARTRE	1 500,00 €		X
SERBIE BONDY	1 000,00 €		
T2H	4 000,00 €		X
UFAC	1 000,00 €		
URBANATION	4 000,00 €		
VIRASAT-E-PUNJAB	500,00 €	1 000,00 €	
SOUS-TOTAL	44 100,00 €	4 000,00 €	
TOTAL 2026	48 100,00 €		

SECTEUR ENVIRONNEMENTAL

ASSOCIATIONS	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	SUBVENTION PROJET	RéponseAP Contrat de Ville
AUX JARDINS DE BONDILLY	1 500,00 €		
BONDY CATS	3 000,00 €		
SOUS-TOTAL	4 500,00 €	0,00 €	
TOTAL 2026	4 500,00 €		

A PRECISE que les dépenses correspondant à ces subventions sont imputées sur le budget de la Ville au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » et « Subventions de projets aux associations ».

Pour : 26

Abstentions : 9 (DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljiyot, OZGUNER Mehmet)

Non participés : 10 (MOTTE Joëlle, TRAORE Samba, COTTE Laurent, HENAO SANTA Andres, N'DIAYE Rouguiatou, TEKKOUK Fadila, PIERRE Oldhynn, ABBAS Adam, BILLOTTE Christian, BEN JERAD Samia)

2) Attribution des subventions aux associations sportives bondynaises au titre de l'exercice 2026

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A DECIDE d'allouer des subventions à 23 associations sportives au titre de l'année 2026, d'un montant total de 823 500 euros, comme suit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	SUBVENTION PROJET	RéponseAP Contrat de Ville
1 ^{er} COMPAGNIE D'ARC DE BONDY	2 000,00 €		
ASSOCIATION BONDYNOISE BABY JUDO 93	12 000,00 €		
ASSOCIATION BONDYNOISE CENTRE EDOUARD VAILLANT	1 000,00 €		
ACADEMIE SPORTIVE DE BONDY JUDO	66 000,00 €		
ASSOCIATION SPORTIVE DE BONDY	530 000,00 €		X
ASSOCIATION SPORTIVE BONDY GARE	1 000,00 €		
BONDY ACADEMIE SPORT ESCRIME	38 000,00 €		
BONDY ACADEMIE	18 000,00 €		
BONDY BADMINTON CLUB 93	3 000,00 €	7 000,00 €	
BONDY VADROUILLE	2 000,00 €		
BONDYNAMIQUE	2 000,00 €		
CHRIS'FIGHT CLUB	18 000,00 €		
CERCLE KARATE FRANCAIS	26 000,00 €		
DINAMIK FUTSAL	12 000,00 €		
ETOILE DES MERISIERS	2 000,00 €		
JEUNESSE SPORTIVE DE BONDY	20 000,00 €		X
KIWI WOD	17 000,00 €		X
LA NOBLESSE DE L'ART BOXING	3 000,00 €	2 000,00 €	
RACING CLUB BONDY SPORT ET SOLIDARITE	6 000,00 €		
SPORT DANS LA VILLE	30 000,00 €		X
TOP SPORTS	2 000,00 €		
UNITED FITNESS DIVERSITY	3 000,00 €		
VELO CLUB DE BONDY	500,00 €		
SOUS-TOTAL	814 500,00 €	9 000,00 €	
TOTAL 2026	823 500,00 €		

A AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions financières annexées à la présente délibération, et **A PRECISE** que les dépenses correspondantes à ces subventions sont inscrites sur le budget principal de la Ville.

Pour : 33

Abstentions : 10 (BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet)

Non participés : 2 (DRIF Azzedine, MANSOURI Myriam)

3) Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Bondy et contribution au Syndicat intercommunal du cimetière

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A CONFIRME les propositions de subvention au CCAS de la ville de Bondy et de contribution au Syndicat intercommunal du cimetière, **A DECIDE** d'allouer des subvention et contribution pour l'année 2026 selon le détail ci-dessous :

- CCAS de la ville de Bondy : 1 058 018,89 euros ;
- Syndicat intercommunal du cimetière : 233 100 euros.

A AUTORISE le versement de la subvention de 1 058 018,89 euros au CCAS et de la contribution de 233 100 euros au Syndicat intercommunal du cimetière pour l'exercice 2026, **A AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier, et **A PRECISE** que les dépenses correspondantes sont prévues au budget principal de la Ville.

Pour : 34

Contre : 11 (BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet)

4) Composition du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A FIXE à 7 le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du comité social territorial et de sa formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail, le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires, **A FIXE** à 7 le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du comité social territorial et de sa formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail, le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires, et **A DECIDE** du recueil, par le comité social territorial et sa formation spécialisée en matière de santé, sécurité et

conditions de travail, de l'avis des représentants de la collectivité sur toutes les questions sur lesquelles ces instances émettent un avis.

Pour : 34

Abstentions : 11 (BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet)

5) Commission communale des impôts directs (CCID) : liste des contribuables proposés au directeur des services fiscaux

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A PROPOSE la liste de 32 noms suivants au directeur des services fiscaux pour la désignation des membres de la CCID :

	Titulaire	Suppléants
1	Smaïla CAMARA	Frédéric DOUVILLE
2	Laurent COTTE	Renée DUFANT
3	François SQUINABOL	Patrick GIBERT
4	Andres HENAO SANTA	Christelle LE GOUALLEC
5	Joëlle MOTTE	Malyna SU
6	Yves PARRA	Françoise MARCHAND
7	Thierry RUBIRA	Anthony PARADISO
8	Teddy SAMAR	Rémy CANU
9	Banuja BASKARAN	Mustapha LACHHEB
10	Sergul CELIK	Florence FRYET
11	Abdelkader AFLALAYE	Malek LAMRI
12	Jacques FERRAND	Zoran PAVLOVIC
13	Stéphane RODRIGUES	Chantal GARDET
14	Roseline MORELLI	Sébastien LEITE
15	Farid SALEHI	Nazha EL MAHMOUDI
16	Sabine DURAN	Myriam MANSOURI

Unanimité

6) Adoption du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE le règlement intérieur de la CAO et de la CDSP tel qu'annexé à la présente délibération, et **A AUTORISE** le Maire à signer le règlement intérieur.

Pour : 34

Abstentions : 11 (BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet)

7) Approbation du règlement intérieur de la formation des élus

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A ADOPTE le règlement intérieur pour la formation des élus de la ville de Bondy, tel qu'il figure en annexe.

Unanimité

8) Frais de représentation du Maire

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A DECIDE d'attribuer une indemnité pour frais de représentation à Monsieur le Maire, **A FIXE** le montant de l'enveloppe annuelle de cette indemnité à 3 500 euros, **A PRECISE** que les frais de représentation seront pris en charge dans la

limite de cette enveloppe annuelle, sur présentation de justificatifs correspondants justifiant de l'intérêt communal, et **A PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal,

Pour : 34

Abstentions : 11 (BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet)

9) Régime d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) prévu par l'article 42 de la loi de finances pour 2026

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A DECIDE de s'opposer à l'application, sur son territoire, de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés conformément à l'article 1383 C ter du code général des impôts, prévue dans le cadre du régime instauré par l'article 42 de la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026, pour les impositions établies à compter du 1er janvier 2027, et **A PRECISE** que la présente délibération est prise en application de l'article 1639 A bis du code général des impôts et dans le délai fixé par la circulaire du 27 mars 2026 ; qu'elle produit effet pour l'ensemble des impositions de TFPB relevant de la compétence de la commune, tant que le Conseil municipal ne l'a pas rapportée ou modifiée par une nouvelle délibération adoptée dans les mêmes conditions.

Unanimité

10) Vœu, présenté par la majorité municipale, pour la paix au Mali, la solidarité entre les peuples et la défense du vivre-ensemble

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A ADOPTE le vœu tel qu'annexé à la présente délibération.

Unanimité

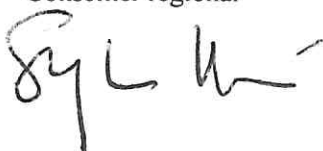
En outre, le conseil municipal a été informé des décisions de Monsieur le Maire, prises en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- N° **D2026_006** : Abrogation de la régie de recettes « Sports » - Régie n°71
- N° **D2026_007** : Abrogation de la régie d'avances et de recettes « Centre de vacances » – Régie n°1
- N° **D2026_008** : Abrogation de la régie d'avances et de recettes pour le fonctionnement du multi-accueil crèche « La Ronde des Enfants » – Régie n°59
- N° **D2026_009** : Constitution de partie civile de la Commune devant le Tribunal correctionnel de Bobigny dans la procédure enregistrée sous le n° Parquet 24108000321

Il est rappelé que les délibérations du conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

RIEN N'ETANT PLUS A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 16.

Stephen HERVE
Maire de Bondy
Conseiller régional



Adam ABBAS
Conseiller municipal
Secrétaire de séance

